

Communiqué de presse

Pour la régularisation, pour l'égalité des droits, la CGT continue les combats

Le ministre de l'Intérieur vient de signer une nouvelle circulaire sur l'immigration. Cette circulaire abroge la circulaire Valls de novembre 2012. Là où la circulaire Valls faisait 12 pages celle de Retailleau en fait 2 et demi.

Cette circulaire **réduit considérablement les possibilités de régularisation administrative par le travail**, mais aussi pour celles et ceux qui, par exemple, vivent sur notre territoire et ont des enfants scolarisés.

Par ailleurs la présence nécessaire sur le territoire pour obtenir un titre de séjour passe à 7 ans, au lieu de 3 actuellement. **Sept années où le travailleur devra longer les murs et se taire !**

Nous assistons à la volonté politique clairement afficher de nier la réalité de la surexploitation vécue par plusieurs centaines de milliers de travailleuses et travailleurs de ce pays. Ces travailleurs et travailleuses qui travaillent dans nos restaurants enlèvent nos déchets, récoltent les fruits et légumes n'auront plus qu'un seul droit, se taire !

Outre l'incapacité intentionnelle du ministre de prendre en compte la réalité du travail migrant et de la surexploitation dont les travailleurs sont victimes pouvant aller jusqu'à des formes de traites des êtres humains par le travail, à l'instar de plusieurs affaires récentes, le ministre entend exclure de la régularisation des pans entiers de cette catégorie de travailleurs, cédant ainsi avec une complaisance assumée aux sirènes xénophobes et racistes de l'extrême-droite.

Le 14 décembre plusieurs dizaines de milliers de travailleurs avec une cinquantaine d'associations organisations syndicales ont manifesté partout en France pour exiger une autre politique migratoire.

La CGT continuera de se battre aux côtés des travailleurs et travailleuses, précaires parmi les précaires pour l'égalité des droits, pour la régularisation à partir de la simple preuve de travail.

Montreuil, le 24 janvier 2025